



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

-2 LOTS-

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de NGAMBE-TIKAR, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune de NGAMBE-TIKAR, Département du MBAM ET KIM, Région du Centre.

2. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – Elévations ;
- La charpente – couverture ;
- Les menuiseries bois et métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD ;

3. Allotissement

Lots	Intitulé du projet	Montant Prévisionnel par lot	Sources de financement	Délai d'exécution
01	- Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de NDOUNG	18 000 000	BIP MINEDUB	120 jours calendaires
02	- Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de KONG	18 000 000		

NB. Les travaux du présent Dossier d'Appel d'Offres font l'objet de deux (02) lots. Chaque lot faisant l'objet d'un projet bien défini, une même entreprise peut soumissionner les deux (02) lots et peut être attributaire de ces deux (02) Lots.

4. Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 18 000 000 (dix huit millions) Francs CFA TTC par Lot.

5. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres

est de 120 jours calendaires.

6. Participation.

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

7. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par les Ressources transférées par le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) pour l'Exercice 2025

Lot	Intitulé du projet	Montant Prévisionnel par lot	Sources de financement	Délai d'exécution
01	- Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de NDOUNG	18 000 000	BIP MINEDUB	120 jours calendaires
02	- Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de KONG	18 000 000		

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives **un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à 360 000 (Trois cent soixante mille) FCFA par Lot ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. **Cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de consignation émis par le CDEC ou toutes autres pièces justificatives attestant le dépôt à la CDEC.**

10. Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier de Consultation (DC) peut être consulté aux heures ouvrables au niveau de la **STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS (SIGAMP)** Tél : 697 17 93 60 / 678 91 52 85 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue à l'Hôtel de ville de Ngambé-Tikar, (au niveau de la **STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS (SIGAMP)** Tél : 697 17 93 60 / 678 91 52 85) dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA représentant les frais d'achat du dossier, payable à la Recette municipale de NGAMBÉ-TIKAR.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant fait l'objet de catégorisation ou non.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Commune de NGAMBÉ-TIKAR, auprès d'un point focal désigné par le Maire de Ngambé-Tikar, au plus tard le 07 Avril 2025 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.-2 LOTS- »

Préciser le(s) lot(s)

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des plis

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NGAMBÉ-TIKAR procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 07 Avril 2025 à 11 heures précises heures locales dans la salle des Actes de l'Hôtel de ville de NGAMBÉ-TIKAR. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

a. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée et timbrée par un timbre fiscal à l'ouverture des offres ;
- 2) Pièce falsifiée ou scannée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

b. Offre technique

- . Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- . Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché au cours des deux dernières années.
- . Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères ;

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Absence d'un sous-détail de prix ;
- 3) Omission d'un prix unitaire quantifié.

15.2. Critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Méthodologie d'exécution des travaux	Oui/Non
6	Capacité financière de l'entreprise	Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un « Oui » supérieur ou égal à 70 % de la note technique seront examinées.

Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante.

16- Nombre maximal de lot :

Le présent Appel d'Offre a deux lots.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Service Technique de la Mairie de la de NGAMBÉ-TIKAR Tél : 697 17 93 60.

19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques.

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Fait à NGAMBÉ-TIKAR, le 26/02/2025

Ampliations :

- PREFET/ M & K/ NTUI;
- ARMP/CENTRE/YAOUNDE FOUR PUBLICATION :
- DDMAP/MK/NTUI/
- COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR :
- Président CIPM/NG-T :
- Affichage :
- Chrono/Archives.

